

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
N°8 – 04/07/2023

Lieu : Salle du conseil municipal / 20h30		
Secrétaire de séance : Danielle BARNIER - Rédacteur : Céline MAMALET		
Objet :	Conseil municipal	
Statut du document :	AV (AV : à valider, VA : validé, SV : sans validation, DIFF : diffusé)	
Participants :	12 présents	
Nom Prénom	Fonctions	Présent
Cyrille VALLON	MAIRE	O
Dominique ARDOUVIN	1 ^{er} Adjoint	O
Myriam SEILER	2 ^{ème} Adjoint	O
Ludwig BLANC	3 ^{ème} Adjoint	Absent
Danielle BARNIER	4 ^{ème} Adjoint	Secrétaire de séance
Sonia BOURDELIN	Conseillère	O
Sébastien BRUNET	Conseiller	Absent
Alain CHAMBON	Conseiller	Pouvoir à Danielle BARNIER
Tomás DE LA GUARDIA	Conseiller	Absent
Pascale DESBRUN	Conseillère	O
Isabelle GUÉRIN	Conseillère	O
Brice LIOTARD	Conseiller	O
François LIOTARD	Conseiller	Pouvoir à Isabelle GUERIN
Rémi NOHARET	Conseiller	O
Stéphanie PONCE	Conseillère	Absent

Ouverture de la séance 20h30

Points préparatoires

Mme Danielle BARNIER se propose comme secrétaire de séance.
Cette proposition est acceptée par les présents.

Approbation des CRDU du CR précédent

DELIBERATION n°1 : DM M14**Objets : DEL2023_06_01****FONCTIONNEMENT**

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
022 (022) : Dépenses imprévues	-3 070,00		
66111 (66) : Intérêts réglés à l'échéance	3 070,00		
	0,00		
Total Dépenses	0,00	Total Recettes	

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité la modification apportée à la M14

DELIBERATION n°2 : Investissement rénovation stade de football

La commune de Chabrillan a un projet d'investissement qui consiste en la reconstruction à neuf du stade de football.

- Travaux : 1 123 000,00 € HT
- Honoraires : 224 600,00 € HT
- Total : 1 347 600,00 Euros HT

Le coût prévisionnel total de cet investissement est estimé à 1 347 600,00 € HT.

La commune de Chabrillan sollicite l'aide financière de l'Agence Nationale du Sport.

Le plan de financement prévisionnel (recettes) est défini comme suit :

Plan de financement ESTIMATIF ET PREVISIONNEL				
Nature des dépenses	Montant des dépenses HT	Nature des recettes	Montant des recettes	%
Stade de Football	1 347 600,00	Etat DETR	60 000	4%
Dont travaux	1 123 000,00	Région	110 000	8%
Dont honoraires	224 600,00	Département	673 800	50%
		Autres ANS	218 800	12%
		FFF	15 000	1%
		Autofinancement	270 000	20%
TOTAL HT	1 347 600,00	TOTAL HT	1 347 600,00	

Le conseil municipal après avoir délibéré à l'unanimité :

- ADOPTE l'opération d'investissement de la rénovation à neuf du stade de football et les modalités de financement définies ci-dessus ;
- SOLLICITE les aides publiques
- APPROUVE le plan de financement prévisionnel ;
- S'ENGAGE à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions ;
- AUTORISE le maire à signer tout document relatif à cette opération.

Fin des délibérations

Fin de la séance 20h50

Pas de questions diverses